est Lagneau, 28 ans, rue Paul-Bert, à Croix, a été blessé à l'annulaire gauche par son tour. Un mois de repos.

— Un fileur de MM. Réquillart et Serive, fabricants, Arthur Primo, 38 ans, rue d'Alger, cour Crupelandt, s'est blessé au médius en réparant son métier. Six jours de repos.

— Un maréchal-ferrant au service de M. Richard Verdonck, Arthur Degraeve, 22 ans, rue de Lannoy, a été blessé à l'annulaire gauche par la chute d'un ressort de voiture. Quinze jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprêt de M. Browaeys-Degeyter, un dégraisseur, Louis Caudron, 34 ans, rue de la Baillerie, à Wattrelos, s'est blessé en soulevant une pièce de tissu. Dix jours de repos.

— Un charretier de M. Victor Bayart, entrepreneur, André Meunier, 41 ans, rue du Tilleul, cour Lefebvre-Dhondt, a eu le pied droit écrasé par la roue d'un chariot. Dix jours de repos.

— Une tisserande de MM. Lemaire frères et Richardson, fabricants, Philomène Godefroy, 18 ans, rue du Fontenoy, cour Gadenne, a été blessée à la main droite pendant son travail. Dix jours de repos.

NOUS APPRENONS qu'un de nos concitoyens M. A. Lambion, épicier en gros, rue de Balzac, 29, vient d'obtenir à l'Exposition Internationale du Progrès, à Paris, 1902, la médaille d'or pour ses cafés brûlés et la médaille de vermeil pour ses cafés verts. 20730d

A LA PARISIENNE, Robes et Manteaux. — Costumes tailleur et fantaisie sur mesure depuis 90 fr. Dernières nouveautés. — 98 bis, Grande-Rue.

GOUTEZ le délicieux champagne BRILLAT-SAVARIN. Ecrire directement à la maison de Reims.

Pianos de tous facteurs. Vente de confiance, MARCELLI, 6, rue du Bois.

LES MERVEILLEUSES GUÉRISONS obtenues par la méthode de l'abbé Kneipp se sont répandues dans le monde entier. Mgr Kneipp a écrit plusieurs ouvrages pour expliquer sa méthode de guérison. Deux d'entre eux, des plus remarquables, « Ma cure d'eau » et « Vivez ainsi », sont en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix de 2 fr. 50 l'un. 15900

N'oubliez pas de réclamer partout les COUPONS-PRIMES (Rouges). 2841

CROIX

L'ADJUDICATION DES DROITS DE PLACE a donné les résultats suivants : M. Camille Serbat offrait 1.212 fr. 60 ; M. Jean Deber a été déclaré adjudicataire pour 1.224 fr.

UN VOL RUE DE MAUBEUGE. — Mercredi matin, M. Gustave Delvigne, 49 ans, marbrier rue de Maubeuge, a constaté la disparition d'un crin, d'une valeur de 90 fr., déposé habituellement dans une baraque près de son atelier. En faisant des recherches, il a remarqué que les voleurs avaient passé à travers champs et qu'en se retirant, ils avaient forcé une haie de ronces artificielles.

M. Delvigne a prévenu le commissaire de police.

WASQUEHAL

LE NOUVEL AN. — La municipalité nous prie de dire qu'il n'y aura pas de réception à la Mairie, le 1er janvier.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

Berceau d'Argent. (Voir aux annonces).

Souscription Publique
POUR
LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL
A ROUBAIX

Dix-huitième liste de la Mairie (31 décembre)

Personnel de la Maison Henri Prouvost...	32 05
MM. Lepers Maurice, rue Descartes.....	10 00
Jourdain Auguste, 14, rue Vauban..	500 00
Mme Feaux Requillart.....	2.000 00
Mme Doucourt Prouvost.....	1.000 00
MM. Delcourt Lufthous.....	1.000 00
A. L. Frognier-Tiberghien, 18, rue Charles Quint.....	100 00
le docteur Dervaux, médecin de l'Hôtel-Dieu.....	100 00
Lepiat Henri, tissus, 14, rue de Blanchemaille.....	250 00
Fournier-Gadenne, négociants, 22, rue Pierre de Roubaix.....	600 00
H. Lauwers Jean, 4, rue Lacroix..	100 00
Total.....	5.692 05
Souscriptions antérieures....	1.284.896 60
Total au 31 décembre 1902..	1.290.588 65

—×—

Tissage mécanique Henri Augem et Cie. — Augem Henri, 25.00 ; Augem Paul, 5.00 ; Mullier Jean, 1.00 ; Dobbelle, 1.00 ; Olivier Pierre, 3.00 ; Deschamps J.-B., 0.30 ; anonyme, 0.50 ; Poly Wagnon, 0.25 ; Cretal Henri, 0.20 ; Anthone Octavie, 0.25 ; Debacker Zélima, 0.25 ; Wallaert Eugénie, 0.35 ; Dumontier, 0.50 ; Huriquinet, 0.50 ; Delreux, 0.50 ; Carbon, 0.25 ; Rets, 0.25 ; Rasson, 0.25 ; Dubar, 0.25 ; Bonque Auguste, 1.00 ; Delcroix Malvina, 0.50 ; Edtremme Henri, 0.50 ; D'Hacne Henry, 0.25 ; Lemaire Juliette, 0.50 ; Vercouter Febrome, 0.20 ; Marecaux Julien, 0.10 ; Leclercq Elise, 0.25 ; Dumont Charles, 0.25 ; Baudimont Louis, 0.25 ; Malfait Florimond, 0.25 ; Lesage Georges, 0.25 ; Florin Emile, 0.25 ; Deltette Céline, 0.15 ; Horminet Barthélemy, 0.25 ; Corselis Joseph, 0.25 ; Sab Emile, 0.50 ; Barbe Edouard, 1.00 ; Hubaut Hélène, 0.15 ; Hubaut Henry, 0.20 ; Verhaege Germaine, 0.15 ; Forêt Angèle, 0.15 ; Bauters Charles, 0.25 ; Barbe Arthur, 0.30 ; François Victor, 0.20 ; Barbe Alfred, 0.50 ; Verhaege Jean, 0.25 ; Poilet François, 0.50 ; Lefebvre Théo, 0.25 ; Samain Louis, 2.00 ; Verhaeghe François, 0.50 ; Vve Jacob, 0.25 ; Varrenne Celina, 0.25 ; Bessart Eyrilla, 0.20 ; anonyme, 0.25 ; Merschot Marie, 0.15 ; Bartier Eugène, 0.20 ; Schol Sylvie, 0.25 ; Baert Raymond, 0.25 ; Hubaut Maria, 0.15 ; Plaquin Abdin, 0.20 ; Chrétien Alexandre, 0.25 ; Battiau Henry, 0.25 ; Desmet Léonie, 0.25 ; Vital Charles, 0.15 ; Balstrit Celina, 0.25 ; Hubaut Elise, 0.30 ; Vuet Hippolyte, 0.25 ; Gordron Pauline, 0.10 ; Godefroot Colette, 0.25 ; Rose Marie, 0.20 ; Delporte Célina, 0.20 ; Woert Julienne, 0.25 ; Wante Virginie, 0.15 ; Vandinssel Celine, 0.50 ; Roland Mathilde, 0.25 ; Vandercoken Marie, 0.15 ; Maryn Celina, 0.20 ; D'Hondt Léonie, 0.20 ; Desmet Marie, 0.25 ; Rival Anna, 0.50 ; Bul Louise, 0.50 ; Depaepe Henri, 0.25 ; Bul Mathilde, 0.20 ; Deuthez Léonard, 0.20 ; Barbe Julia, 0.30 ; anonyme, 0.25 ; Delcroix Marie, 0.25 ; Carbonnel Olive, 0.20 ; Deroubaix Louis, 0.15 ; Vandepotte Leonie, 0.25 ; anonyme, 0.20 ; Vanlinckel Eugénie, 0.50 ; Blondiau Marie, 0.50 ; Maryn Gustave, 0.25 ; Leman Suzanne, 0.25 ; Depaepe Henry, 0.25 ; anonyme, 1.00 ; Baudumont Florence, 0.20 ; Beebreau Pahuyre, 0.30 ; Weyne Albert, 0.20 ; Mme Augem Henry, 25.00 ; Augem Henriette, 1.00 ; Carrette Amand, 0.50 ; Carrette Maurice, 0.50 ; Augem Alphonse, 5.00 ; Verbeck Charles, 0.50 ; Battiau Elise, 0.20 ; Battiau Marie, 0.20 ; Clippel Rosalie, 0.25 ; Debuisne Henry, 0.20 ; Dumez Laure, 1.00 ; Desmet Rosalie, 0.50 ; anonyme, 0.30 ; anonyme, 0.30 ; Baudumont Ferdinand, 0.20 ; Deversin Adolphe, 0.40 ; Crommelinck Valentine, 0.20 ; Brackmann Auguste, 0.30. Total..... 101 35

Société « La Centrale ». — Loncke Henri, 2.00 ; Hibon Alfred, 2.00 ; Mariage J.-B., 2.00 ; Braie Jean, 2.00 ; Bogar Henri, 2.00 ; Selosse Charles, 2.00 ; Goube Gaston, 2.00 ; anonyme, 2.00. Total..... 16 00

Etablissement Leclercq et Carbon. — Carbon Louis, 0.25 ; Lepers Maria, 0.25 ; Kindt Abeline, 0.25 ; Vandenbrassche Julia, 0.25 ; Delattre Léa, 0.25 ; Preux Adolphine, 0.25 ; Van Autruyve Marie, 0.25 ; Debucquoy Elise, 0.25 ; Debucquoy Flore, 0.25 ; Delmotte Blanche, 0.25 ; Spriet Achille, 0.25 ; Mendatg Léon, 0.25 ; Ocula François, 0.25 ; Kindt Marie, 0.25 ; Petitberghien Moise, 0.25 ; Delsalle Louise, 1.00 ; Stock Marie, 0.50 ; Carbon Marie, 0.50 ; Masquelier Emile, 1.00 ; Catrice Arthur, 0.50 ; Decrane Oscar, 0.50 ; Nys Jules, 0.50 ; Nys Florimond, 0.50 ; Guilmet Alexandre, 0.25 ; Desmazures Louis, 0.50 ; Deroubaix Edouard, 0.25 ; Catoire Edouard, 0.50 ; Lorfèvre Emile, 0.25 ; Bury Emile, 0.50 ; L. A., 0.50. Total..... 11 75

Liste n° 35. — Petit Raymond, représentant, 10.00 ; Compagnion P., 10.00 ; Ducoin Emile, 5.00 ; Dugripon, 10.00 ; Bouchez Félix, 2.00 ; Janssens Henri, 1.00 ; Barbieux Lodois, 1.00 ; Bernard Jules, 1.00 ; Desmettre Louis, 1.00 ; Collette Henri, 1.00 ; Vergin Alfred, 2.00 ; Verscheide Achille, 2.00 ; Debacker Henri, 1.00 ; Hubaut Henri, 1.00 ; Boutteville Edouard, 1.00 ; Leveaux Ernest, 2.00 ; Pycke Alfred, 1.00 ; Fauvarque Alfred, 200.00. Total..... 252 00

Liste n° 36. — Dubus Louis, 1000.00 ; Desreumaux Emile, 10.00 ; Bacquaert Omer, 5.00 ; Detremmeire Odon, 5.00 ; Delécaille Fernand, 10.00 ; Priau Louis, 25.00 ; Destombe Louis, 2.00 ; Droulez J.-B., 2.00 ; Caussin Clotaire, 2.00 ; Eggermont Charles, 1.00 ; Petit Jules, 10.00 ; Desaine Alexandre, 1.00 ; Leconte Paul, 2.00 ; Dufresne Auguste, 2.00 ; A. Lerouge et G. Vandeputte, 100.00 ; Leveer Ernest, 2.00 ; Dupont Marie, 1.00 ; Dupont Charles, 4.00 ; anonyme, 2.00 ; Mononque Pierre, 0.50 ; Dubrœucq fils, 5.00. Total..... 1.191 50

Maison Valentin-Florin. — Dernaucourt et Roos, 40.00 ; anonyme, 0.50 ; Lefebvre Cyriaque, 1.00 ; anonyme, 0.50 ; Nisse Marie, 0.50 ; Glorieux Camélia, 0.50 ; Cantaert Marie, 0.25 ; Vegutte, 0.25 ; Moreau, 0.25 ; Tiberghien, 0.20 ; Delbecq, 0.25 ; Lorthiois, 0.25 ; Mulier Hortense, 0.25 ; Dejonghe, 0.25 ; Dujardin, 0.25 ; Leclercq Flore, 0.25 ; Vanstembrugge, 0.25 ; Bouchard, 0.50 ; Léchevain, 0.25 ; Vantighem, 0.25 ; Parqui, 0.25 ; Honoré, 0.25 ; Elvœt, 0.25 ; Wedeux, 0.25 ; Sol, 0.25 ; Depauw, 0.10 ; Fiévet, 0.10 ; Debarge, 0.25 ; Catoire, 0.25 ; Opalfens, 0.25 ; Dendievel, 0.10 ; Bailleul, 0.20 ; Delhaye, 0.10 ; Pottié, 0.25 ; Houzet, 0.25 ; Glorieux, 0.25 ; Willems Marguerite, 0.25 ; Marien Clémence, 0.25 ; Patteouw, 0.10 ; Nivesse Georges, 0.25 ; De Pleux J.-B., 1.00. Total..... 51 90

LA DENTELLE

est un objet d'art à l'égal du bijou, et tout autant que celui-ci donne à la femme la grâce et l'élégance qui charment.

La toilette n'est vraiment complète que si elle est agrémentée de ce délicat travail.

Le dernier cri de la mode actuelle, le dernier cachet d'une toilette, ce qui la termine, c'est une garniture en vraie dentelle. Elle relève les nuances sombres, atténue les teintes vives et s'allie parfaitement aux nuances délicates.

La dentelle a, certes, été négligée, remplacée par des imitations nombreuses et variées ; mais la voici qui reparaît, se fait jour et de nouveau trône en reine de la mode. Reprenez vos dentelles, Mesdames, reprenez ces jolies choses si seyantes et que vous aimez tant ; vous n'aurez rien de si gracieux, de si élégant, que ces chefs-d'œuvre, ces merveilleuses créations d'ouvrières habiles et expertes. Pour votre vêtement de fourrure, prenez un jabot, sur une toilette de bal posez un godet, à la jeune fille mettez un col léger.

Faites-vous offrir comme cadeau d'étrennes un papillon, un moucboir, un nœud ou un éventail, car Mlle Bulteau, 22, rue Saint-Georges, à Roubaix, a réuni dans son magasin un choix complet des différentes formes rêvées, dans tous les points, tels que les points de Venise, de Milan, de Bruges, le Flandre, le Vieux-Flandre, le point Duchesse, le point à l'aiguille, le Cluny, la Valenciennes et l'application de Bruxelles.

Mlle Bulteau a également un rayon de lingerie comprenant depuis la layette jusqu'au trousseau. — Linge de table et de maison. Stores et rideaux. Spécialité de jupons en tous genres. — Corset droit « *Le Prodigieux* ». 20725d

PIANOS

de toutes marques et de tous styles en magasin. — Le Zonophone, le Gramophone, dernières créations les plus parfaites des machines parlantes. Seul dépositaire. Lutheries. Instruments cuivres et bois. Abonnement à la *Lecture musicale*. Location. Accords. Réparations. — Ancienne Maison Duquesne-Buyck. G. Cousart, élève de Pleyel, successeur, 8, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 10073

CRÉDIT DU NORD

Société anonyme — Capital : **30** millions — 12 millions versés
SUCCURSALES DE :
ROUBAIX, 26, rue de la Gare et 9, rue Nain
TOURCOING, 40, rue de Tournai
Comptoirs de : HALLUIN, 4 bis, rue de la Gare ; LANNOY, 9, Gde-Place ; CROIX, 7, Gde-Place.

Le CRÉDIT DU NORD fait des avances de fonds sur tous les titres Français et Etrangers côtés en Bourse et en Banque.

Il reçoit en dépôt les titres de toute nature ; il en soigne la garde, moyennant un droit très minime, détaché lui-même les coupons et en crédite le compte de ses clients.

Il reçoit également en dépôt les objets précieux : bijouterie, argenterie, etc.

Opérations de Bourse en France et à l'Etranger.

Paiement de tous coupons. 5872—2

WATTRELOS

UNE MESSE A LA MÉMOIRE DE M. LE DOYEN LEJEUNE. — Aujourd'hui à dix heures sera célébrée une messe solennelle à la mémoire de M. le Doyen Lejeune. Elle sera chantée par le Cercle Saint-Joseph ; c'est la messe de Dumont, harmonisée par M. Paul Delnatte.

NÉCROLOGIE. — Nous apons le regret d'apprendre la mort, survenue hier, mercredi matin, de Mme Joséphine Leclercq, veuve Pierre Coulombier, habitant rue Négrier, 69, mère de Frère Firmien Joseph, sous-directeur de la communauté de Wattrelos, directeur de l'Ecole libre de Saint-Joseph.

La défunte était âgée de 88 ans ; ses funérailles auront lieu samedi à neuf heures, à Saint-Maclou.

TOURCOING

LE MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE EN 1902. — Durant l'année qui vient de finir l'Etat-Civil a enregistré 2160 naissances et 1502 décès : la population s'est donc accrue, de ce fait, de 658 habitants, c'est-à-dire de plus de 9 pour cent. Il a été célébré 641 mariages et prononcé 15 divorces.

CRUELLE IMPRUDENCE. — BRULÉ PAR DU VITRIOL. — Dans la matinée de mercredi, vers neuf heures trois quarts, M. et Mme Dherin, cabaretiers, à l'angle des rues de Gand et Auber, ont cru voir mourir leur jeune fils âgé de 7 ans, à la suite d'une cruelle imprudence commise par l'enfant. Le jeune Dherin jouait à l'étage, lorsque tout à coup ses parents l'entendirent pousser des cris déchirants. Ils montèrent en toute hâte et trouvèrent leur enfant se tordant sous l'étreinte d'une douleur atroce. Le malheureux enfant avait, en jouant, trouvé, sous un lit, une fiole contenant du vitriol, et en avait avalé le contenu.

Mlle docteur range fut appelé en toute hâte et prodigua ses soins au pauvre enfant. A onze heures, il déclarait à M. et à Mme Dherin que leur fils était hors de danger. On juge de l'émotion qu'ont dû éprouver les parents du jeune imprudent.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — Comme chaque année, la bibliothèque communale sera fermée à l'occasion du Nouvel An, du 1er au 5 janvier 1903.

LES EPAVES. — Mlle Desurmont, rue Nationale, 13, a trouvé un lorgnon place de l'Est, et l'a déposé au poste central de police.

— M. Pannier, surveillant au Gaz, a trouvé, rue Gaspar, un brassard de prêtre, de nuance rouge et frangé d'or. Cet objet a été également déposé au poste de police.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Huitres, 2.050 ; marée, 1.000 kil. ; poireaux, 26 bottes ; lapins, 20.

LES CONTRAVENTIONS. — Une contravention pour ivresse publique a été relevée contre Henri V... Une autre pour violence a été rédigée à la charge de Marie D....

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Tiberghien frères, rue Charpentier, Désiré Cloedt, 56 ans, demeurant rue du Brun-Pain, 157, s'est contusionné le genou gauche en travaillant. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de 15 jours.

— Arthur Derick, âgé de 25 ans, demeurant à Linselles, travaillant pour le compte de M. Sury, entrepreneur, a été pris à la gare des Francs entre le quai et un wagon qu'il poussait. Il est atteint de contusions à la cuisse. Un repos de quinze jours lui a été ordonné par M. le docteur Beulque.

— Chez M. Ernest Deblocq, charpentier, Jean Deblocq, 18 ans, a été blessé à l'index gauche par un instrument appelé toupie. Il en est résulté une plaie dont la guérison demandera quinze jours. M. le docteur Catteau a soigné le blessé.

— Un tisserand de la maison E. et P. Toulemonde, Paul Blanquin, 18 ans, demeurant à Roubaix, a fait une chute dans l'atelier et s'est fait une entorse au genou gauche. Un repos de dix jours lui a été prescrit par M. le docteur Dispa.

— Au peignage de la Tossée, Joseph Verbièse, 52 ans, chaudronnier, demeurant à Roubaix, a heurté une échelle et s'est contusionné la jambe droite. Le blessé, qui a reçu les soins de M. le docteur Leduc, subira une incapacité de travail de dix jours.

— Un cocher de la maison Lepoutre-Six, au Blanc-Seau, Georges Lecry, 33 ans, demeurant à Wasquehal, a été blessé au pied gauche par la chute d'une « chèvre ». M. le docteur Bernard a constaté une contusion et ordonné au blessé un repos de huit jours.

BONNE ANNÉE. — Pour 35 fr., un agrandissement 24×30 gracieusement encadré **signé de la maison SHEITLE**, avec 6 cartes visite. On reproduit d'anciennes cartes, Roubaix, 4, Bd de Paris ; Tourcoing, rue Motte, 38. 20194

12 portraits soignés 5 francs avec prime ; 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

EMPAILLEUR DIPLOMÉ D'OISEAUX ET D'ANIMAUX, TANNEUR : Rue Saint-Pierre, 39.

LINSELLES

NOMBREUSE LIGNÉE. — Mercredi matin est décédée, à Linselles, une vieille femme de 89 ans, Mme veuve Pollet, née Sophie Descamps, qui habitait chez son petit-fils, M. Charles Pollet, à la Bassée. Mme Pollet, dont les funérailles auront lieu samedi, à neuf heures, comptait plus de cent enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants.

HALLUIN

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES. — M. le Maire d'Halluin a reçu, mercredi dans l'après-midi, les corps constitués de la ville. Les réceptions ont eu lieu de trois à quatre heures.

RONCQ

UN VOL. — Dans la soirée de mardi, un voyageur de commerce, M. Oscar Delnatte, demeurant rue des Pyramides, à Roubaix, et voyageant pour le compte de M. Rammaert-Jeu, avait abandonné son attelage rue de Bousbecque, ayant à traiter des affaires chez M. Delahousse, fabricant. Pendant son absence, un malfaiteur s'est emparé d'une serviette qu'il avait laissée sur le bord de sa voiture et qui contenait des échantillons de lingerie et de bonneterie, d'une valeur de 50 francs.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMMISSAIRES RÉPARTITEURS. — Par arrêté du 22 décembre 1902, M. le Préfet du Nord a désigné comme suit les commissaires répartiteurs des contributions directes pour 1903 :

Titulaires résidents : MM. Charles Gadenne, marchand de liqueurs ; Louis Sename, docteur en médecine ; Séraphin Bague, rentier. — *Titulaires non résidents :* MM. Destombe, propriétaire à Lompret ; Decottignies, propriétaire à Pérenchies. — *Suppléants résidents :* MM. Jules Wicart, rentier ; Alban Desprez, fabricant d'huiles ; Jean-Baptiste Mahieu, cultivateur. — *Suppléants non résidents :* MM. Alix Ghestem, cultivateur à Verlinghem ; Inglebert-Vandermersch, cultivateur à Deulémont.

L'ÉCHENILLAGE. — Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1902, les habitants sont informés que l'échenillage devra être pratiqué sur toute l'étendue du canton, du 15 janvier au 15 février 1903. Les retardataires seront l'objet d'un procès-verbal.

WARNETON-SUD

UN ACCIDENT DE ROULAGE. — M. Louis Leclercq, marchand de grains, se rendait à Comines, mercredi après-midi, avec un chariot chargé de trente sacs pesant chacun cent kilos. Sur la route de Comines, une des roues du véhicule vint à se briser et le chargement versa sur la chaussée. On eut recours à un maréchal-ferrant pour la réparation de la voiture et à des passants pour en effectuer le chargement. M. Leclercq reprit ensuite sa route après avoir perdu deux heures de temps.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

UNE DONATION A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — Un prix est fondé avec la donation faite à la Société par Mme Crépy, en mémoire de M. Crépy, président et fondateur de la Société. Ce prix prendra le nom de « Prix Paul Crépy ». Il consistera en une bourse de voyage, soit en France, soit dans les pays voisins, d'une valeur fixe de 300 francs et sera attribué au lauréat du concours qui aura lieu, chaque année, le premier dimanche de juin, de huit heures à midi, au siège de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, entre tous les jeunes gens, de nationalité française, originaires ou habitants du département du Nord, âgés de 17 ans au moins et de 21 ans plus, dûment autorisés par leurs parents, inscrits avant le 1er avril et admis à concourir par décision du Comité d'études de la Société.

Les résultats du concours seront rendus publics avant le 15 juillet. La bourse de voyage devra être employée dans la région qui a été l'objet de l'étude du lauréat.

LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE. — Astroff a été interrogé mardi de dix heures à midi par M. Davaine, juge d'instruction ; il a affirmé qu'il n'était pour rien dans le crime de la rue de la Monnaie et que les assertions de Marie Gignac étaient absolument fausses. D'après lui Leprêtre est seul coupable du crime et il a eu pour complice Marie Gignac.

Il paraît que Me Henri Robert, de Paris, a accepté de défendre Alstroff devant la Cour d'assises. L'avocat parisien doit même venir à Lille avant la fin de l'instruction.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

La profession de foi de M. A. Potié

M. Potié vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux sa profession de foi. Nous en détachons les passages principaux :

Monsieur le Délégué,

Désigné par le Congrès départemental comme candidat des républicains à l'élection sénatoriale du 4 janvier 1903, j'ai cru devoir accepter cette marque de confiance, dont je suis fier, et assumer le mandat de défendre, en même temps que les idées républicaines, les revendications légitimes des cultivateurs, qui tiennent une si grande place dans notre département.

. . . . . .

La nouvelle loi sur les sucres, qui a complètement modifié l'ancien régime, permettra-t-elle à nos fermiers de produire des betteraves à un prix rémunérateur ? Nous ne pourrions le certifier.

Le privilège des bouilleurs de cru, dont nous attendons la réglementation, a tué, dans la région du Nord, et particulièrement dans l'arrondissement de Lille, la distillerie de betteraves et annoncé des ruines considérables.

Le projet Rouvier, soumis au Parlement, menace nos ouvriers consommateurs de tabac de zone et risque de troubler une habitude devenue pour eux une nécessité.

Il me semble que les paysans du Nord ont été souvent oubliés. On dit en haut lieu que leur sol est riche et fécond, qu'ils sont privilégiés par la nature ; mais, ce qu'on ne dit pas, c'est que cette richesse et cette fécondité ont été obtenues par le travail et par les sacrifices de plusieurs générations.

Notre département ne peut servir plus longtemps de grenier d'abondance où nos gouvernements puisent trop souvent pour équilibrer les budgets.

. . . . . .

Je serai plus bref, quant à ma profession de foi politique.

Fils d'un républicain de 1848, mort à la peine, j'ai continué dans ce pays les traditions démocratiques et républicaines qui m'avaient été inculquées dès mon jeune âge.

Je vous livre toute ma vie politique, tous mes votes au Conseil général : vous n'en trouverez pas un qui n'ait été inspiré par le plus pur républicanisme et par un ardent désir de réaliser les réformes réclamées par le pays.

Républicain d'avant-garde, je défendrai dans l'avenir, comme je l'ai fait dans le passé, le programme démocratique.

Mais si je suis partisan des revendications légitimes des travailleurs, je suis l'adversaire résolu des théories révolutionnaires qui jettent le trouble dans les masses ouvrières et engendrent au cœur des haines farouches, après avoir amené les plus amères déceptions.

Si le premier devoir d'un vrai démocrate consiste surtout à relever les humbles, à soutenir les faibles, sa conscience lui commande également de ne pas tromper le peuple et de ne pas le bercer de fallacieuses promesses.

La République, depuis tantôt vingt ans, a réalisé une partie du programme de son fondateur, l'illustre tribun Léon Gambetta.

Je suis de ceux qui veulent le maintien intégral de toutes les lois républicaines, en attendant les réformes nouvelles promises depuis longtemps.

En première ligne, je demanderai dans le plus bref délai, la création des retraites ouvrières.

Si la République a déjà su organiser la protection de l'enfance, l'assistance médicale gratuite, celle des vieillards et infirmes indigents, il appartient encore à notre démocratie de soutenir les travailleurs adultes en encourageant les mutualités et en leur assurant enfin la pension de retraite qui mettra leurs vieux jours à l'abri du besoin.

D'autres réformes s'imposent également : je veux parler du service de deux ans et d'une meilleure répartition de l'impôt. Il n'est que juste, en effet, de faire payer davantage au capital qui jouit et de dégrever le capital mis au service du travail.

Nous devons enfin faire produire à notre régime républicain toutes les conséquences de son principe en poursuivant sans relâche l'amélioration matérielle et morale des classes laborieuses.

La situation financière du pays sera aussi l'objet de mes constantes préoccupations. Je m'efforcerai d'obtenir toutes les économies compatibles avec la marche régulière de nos services publics.

J'ajouterai, en terminant, que dans la bataille qui se livre en ce moment entre la société civile et la réaction, je ne saurais oublier que je suis un fils de cette Révolution française qui nous a affranchis.

Je prendrai nettement position en faveur de la suprématie du pouvoir laïque, et à cet égard, je soutiendrai l'application des lois votées par le Parlement.

En résumé, Monsieur le Délégué, au point de vue économique comme au point de vue politique et notamment en ce qui concerne l'abrogation de la loi Falloux, je marcherai la main dans la main avec les sénateurs républicains du Nord.

Et cette association de nos efforts, cette solidarité républicaine de vos représentants ne pourront donner, j'en ai le ferme espoir, que des résultats favorables.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué sénatorial et cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Auguste POTIÉ,
Conseiller général, maire d'Haubourdin.

Haubourdin, le 29 décembre 1902.

A PROPOS DU CONGRÈS

Le *Réveil du Nord* s'est livré, auprès des personnages politiques les plus en vue de notre département, sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, à une enquête permettant de préciser les conditions dans lesquelles ont été convoqués, au Congrès sénatorial qui a choisi M. Potié, non seulement des « mélinistes » comme MM. Motte, Guillain et Delaune, mais des « réactionnaires cléricaux », comme M. Mocneclacy, maire de Cassel, qui avait du reste répondu à l'invitation à lui adressée.

De ces hommes politiques, les uns, comme M. Bersez, déclinent toute responsabilité, en déclarant qu'ils ne se sont occupés que des convocations spéciales de leur arrondissement, les autres, comme M. Defontaine, s'élèvent vivement contre ce procédé qui consistait à admettre les modérés dans le « bloc ». M. Sculfort, président du Conseil général, a répondu que MM. Motte et ses collègues auraient accepté la candidature de M. Debierre, si elle était sortie du vœu du Congrès, puisque, en entrant, ils s'étaient engagés à approuver les décisions et qu'ils n'avaient pas fait de réserves au début.

De l'ensemble de ces interviews, il n'y a pas au fond grand'chose à tirer, sinon que le parti ministériel dans le Nord, groupe incohérent de tendances diverses et contradictoires, ressemble singulièrement à la Cour du roi Pétaud.

Par contre, une déclaration est tout particulièrement intéressante, c'est celle de M. Tribourdaux, qui, d'abord admis comme candidat, a été roulé dans les grands prix, dès que les combinaisons échafaudées par les meneurs eurent décidé M. Potié à poser sa candidature. M. Tribourdaux se plaint doucement, mais sa plainte n'en est pas moins remplie d'amertume.

— Je suis une victime, a-t-il déclaré, mais j'observerai quand même la discipline républicaine.

On n'a pas voulu de moi en haut lieu, parce que je suis fils de mes œuvres, et que je n'ai pas de propriété au soleil !... Ce n'est cependant pas la présence de M. Potié au Sénat qui pourra faire changer le programme de la politique ministérielle, ni faire avancer d'un pas le progrès de l'agriculture.

LÉGION D'HONNEUR. — Est promu commandeur : M. le général Coubassier, commandant la première division d'infanterie à Lille. — Est promu au grade d'officier, M. le colonel Majorelle, du 15e régiment d'artillerie.

Sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

Infanterie. — MM. Devant, capitaine breveté hors cadre à l'état-major de la 2e division d'infanterie ; Serres, capitaine au 73e ; Souchet, chef de bataillon au 110e ; Poulain, capitaine au 127e ; Chevallet, capitaine au 145e.

Cavalerie. — MM. Lardinois, capitaine-commandant au 4e cuirassiers ; Gayard, capitaine au 21e régiment de dragons ; Meyer, capitaine-commandant au 19e régiment de chasseurs.

Gendarmerie. — M. Mayerhoffer, capitaine à la 1re légion.

Artillerie. — MM. Barbéconty et Lavialle, capitaines en 2e au 15e régiment ; Baret, capitaine en 1er, trésorier au 27e régiment.

Train des équipages. — M. Durand, capitaine en 1er, major au 1er escadron.

Service de santé. — M. Gauvin, médecin-major de 1re classe au 4e régiment d'infanterie ; M. Delestré, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital militaire de Dunkerque.

MÉDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire a été conférée à :

Infanterie. — MM. Audinet, chef armurier de 1re classe au 33e régiment ; François, adjudant vaguemestre au 110e ; Gadel, Normand, Romain, adjudants au 145e.

Gendarmerie. — MM. Catelain, maréchal-des-logis-chef ; Servoise, maréchal-des-logis ; Evrard, Decaudhy, Becquet, brigadiers ; Desplanque, Villain, Maréchal, Tacquet, Canonne, gendarmes à la 1re légion.

Artillerie. — MM. Houzé, adjudant au groupe de Dunkerque ; Verheyde, adjudant au 15e ; Mathieu, stagiaire gardien de batterie à la direction de Dunkerque.

Le "Journal de Roubaix"
SUR LA COTE D'AZUR

Nous rappelons à nos lecteurs que, pendant la saison d'hiver, le *Journal de Roubaix* est en vente à la bibliothèque des gares de Monte-Carlo, Saint-Raphaël, Nice, Menton, Cannes. 17181

TRIBUNAUX

La Cour de Cassation et la Loi sur les Accidents du travail

La Cour de Cassation a rendu, le 10 décembre 1902, un arrêt de principe où elle précise ce qu'il faut entendre par « accident du travail ». On sait que l'article 1 de la loi du 9 avril 1898 a consacré des droits particuliers pour les ouvriers victimes d'accidents survenus « par le fait ou à l'occasion du travail ». La Cour suprême vient de décider que cette loi ne s'applique pas à tout accident survenu au blessé pendant le travail, mais que le travail devait, de toute nécessité, avoir contribué à l'accident, soit pour l'occasionner, soit pour en aggraver les effets.

L'arrêt vaut la peine d'être cité. Il s'agissait d'un employé du chemin de fer qui, pendant son travail à la gare, était tombé, frappé d'insolation. La Cour de Cassation refuse tout droit à indemnité pour ses héritiers :

« Attendu, dit-elle, qu'en principe, la loi du 9 avril 1898 ne s'applique pas aux accidents dus à l'action des forces de la nature, même quand ils sont survenus pendant le travail ; qu'il n'en serait autrement que si le juge du fond constatait que le travail a contribué à mettre lesdites forces en mouvement, ou qu'il en aggrave les effets ;

» Attendu que l'arrêt attaqué constaté que, le 22 juillet 1900, Plats, aide-lampiste au service de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, a succombé aux suites d'une insolation dont il a été frappé pendant son travail à la gare de Brives ; qu'il déclare en outre que cet accident de force majeure, dû à l'action des rayons du soleil, n'a été ni provoqué ni aggravé par le travail imposé à Plats ; qu'en rejetant l'action dirigée par la veuve Plats contre la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, l'arrêt attaqué n'a violé aucun des articles visés au pourvoi ;

» Par ces motifs, rejette... »

Comme on l'a très justement fait remarquer, si le